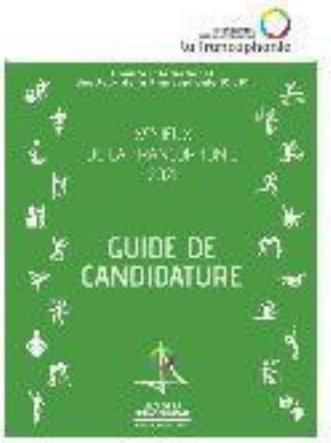
Processus de désignation de l’État ou gouvernement hôte

Date : Vendredi, 1 Mars, 2019
Retrouvez le processus détaillé de l’appel à candidatures jusqu’à la désignation de l’État ou gouvernement hôte.



[1]

1. Appel à candidatures lancé par le CIJF

Dépôt des dossiers de candidature au plus tard le 31 mai 2019, délai de rigueur. Prorogation de la date de dépôt des dossiers de candidature : le 14 juin 2019.

2. Évaluation des candidatures et visite des États ou gouvernements candidats : Juin 2019

La visite aura pour but d’une part d’échanger avec les autorités du pays candidat et d’autre part d’évaluer les sites et éléments inscrits dans le dossier technique de candidature.

3. Audition des États ou gouvernements candidats : fin juin 2019

Le rapport d’évaluation des candidatures présenté par les experts est soumis aux membres du Conseil d’orientation du CIJF. Les représentants des États ou gouvernements candidats sont conviés au cours de cette réunion pour présenter leur dossier de candidature.

4. Désignation de l’État ou gouvernement hôte des IXes Jeux de la Francophonie : début juillet 2019 lors de la réunion du Conseil Permanent de la Francophonie.

Le **guide de candidature** pour les IXes Jeux de la Francophonie 2021 est disponible ici [2].

URL source:https://jeuxarchives.francophonie.org/actualites/processus-de-designation-de-letat-ou-gouvernement-hote